

(N° 88.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1859.

(Voir les N^{os} 105 et 147 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de onze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante et un francs (11,595,361 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 avril 1858.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERHAEGEN.

Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.
F. CROMBEZ.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1859.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE 1^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	500,000	»	
3	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500	2,500	
4	Frais de tournées	7,000	»	
5	Matériel	46,000	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des Monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	6,200	»	960,900
7	Service de la monnaie	19,200	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre	»	150,000	
9	Magasin général des papiers	108,000	»	
10	Documents statistiques	19,500	»	
	CHAPITRE II.			
	ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.			
11	Traitement des directeurs et agents du trésor . .	126,500	»	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	26,300	»	252,800
13	Caissier général de l'État.	100,000	»	
	CHAPITRE III.			
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
14	Surveillance générale. — Traitements.	348,100	»	
15	Service de la conservation du cadastre.—Traitements.	322,200	»	
16	— des contributions { Traitements fixes . .	1,343,700	9,880	
17	directes, des ac- { Remises proportionnelles cises et de la { et indemnités (crédit comptabilité. . { non limitatif). . . .	1,460,000	»	
18	— des douanes et de la recherche maritime .	4,306,000	400	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	49,400	»	8,431,570

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Supplément de traitement.	71,000 »	»	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés	»	26,000 »	
22	Frais de bureau et de tournées	68,840 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	283,800 »	»	
24	Police douanière	5,000 »	»	
25	Matériel	117,800 »	»	
26	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	19,450 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	401,080 »	1,500 »	
28	Traitement du personnel du domaine	104,675 »	8,060 »	
29	— — forestier	290,176 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	900,000 »	»	1,903,991 »
31	Remises des greffiers (crédit non limitatif). . . .	42,000 »	»	
32	Matériel.	50,000 »	»	
33	Dépenses du domaine	93,500 »	10,000 »	
34	Intérêts moratoires en matières diverses. . . .	3,000 »	»	
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
35	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,100 »	»	
36	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	
37	Remises proportionnelles et indemnités des fonc- tionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	3,500 »	»	9,100 »
CHAPITRE VI.				
PENSIONS ET SECOURS.				
38	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	17,500 »	»	
39	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 »	»	25,000 »

(4)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au budget. . .	12,000 "	"	12,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	11,587,021 "	208,340 "	11,595,361 ,